

Légende

— Limite communale - - - Limite de zone 136 N° de parcelle

Zones urbaines

- UA** Secteur mixte de cœur de village
- UAy** Sous-secteur accueillant une activité industrielle
- UH** Secteur mixte à dominante d'habitat
- Uhb** Sous-secteur à vocation principale d'activités
- Uhc** Sous-secteur accueillant le cimetière
- Uhe** Sous-secteur à vocation principale d'équipements
- UY** Secteur à vocation principale d'activités des secteurs secondaire et tertiaire
- UYt** Secteur à vocation principale d'activités des secteurs secondaire et tertiaire

Zone à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser, à vocation d'habitat, "Sur le Chêne"

Zones agricoles

- A** Espace agricole
- Ae** Espace agricole à préserver

Zones naturelles et forestières

- N** Espace naturel et forestier
- NL** Secteur à vocation de loisirs
- Nzh** Secteurs comprenant des zones humides

Prescriptions

- Aléas affaissement et érosion (interdiction de constructibilité, R151-31 2°)
- ▨ Report des périmètres afférents aux servitudes d'utilité publique (PPRI, canalisation de gaz) et aux zones humides dans les sites économiques (conditions spéciales de constructibilité, R151-34 1°)
- ▨ Anciennes décharges (interdiction de constructibilité, R151-31 2°)
- ▨ Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43 5°)
- ▨ Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extension ou d'annexes (L151-12)
- ▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (L151-13)
- ▨ Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-5 et L151-7)
- ▨ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4° et R151-43 8°)
- ▨ Emplacement réservé aux voies publiques (R151-48 2°)

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)

- A** Patrimoine représentatif du passé industriel de la famille Viellard
- I** Patrimoine représentatif du village

Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie ou Largeur
1	Aménagement de voirie pour la réalisation d'un bouclage entre la rue de la Fontaine aux Voix et le chemin rural sur le Chêne.	Commune	311 m ² / 36 m
2	Aménagement de voirie pour la sécurisation du carrefour	Commune	120 m ² / 64 m
3	Aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD 23	Commune	433 m ² / 135 m

